

LES OUTILS JURIDIQUES DE GESTION DES SITUATIONS A RISQUES

LE PROGRAMME

Public visé

Directeur de service, manager

Toute personne désirant s'initier et/ou se perfectionner

Prérequis : avoir des fonctions managériales,

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances de base en droit social concernant la gestion des conflits individuels et collectif
- Intégrer la réglementation sociale et les process d'identification des situations et les notions de bases pour manager au quotidien.
- Appréhender les réflexes et comportements à adopter, ceux à proscrire pour traiter les RPS et limiter les risques de conflits et de contentieux.

Méthode pédagogique

Afin de faciliter l'assimilation des concepts, plusieurs exercices sont proposés aux participants. À titre d'exemple, il leur est proposé de se livrer à des mises en situation sur l'identification des situations à risques, les responsabilités de chacun, le traitement et l'appréhension des risques de s'auto évaluer par des quiz et QCM. Essentiellement actives et participatives, les méthodes pédagogiques déployées permettent de mesurer les enjeux pratiques du respect du droit social dans le cadre des missions du manager.

Modalités et délai d'accès :

*Procédure d'admission : sur dossier après entretien
Inscription par mail, téléphone*

*Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation.
Jusqu'à 48h avant le début du module et en fonction des places restantes.*

LES OUTILS JURIDIQUES DE GESTION DES SITUATION A RISQUES

1. Rappel du cadre d'intervention du directeur commun
 - a. Le lien de subordination
 - b. Le cadre réglementaire qui lie le salarié le contrat, le règlement intérieur
 - c. Le cadre règlementaire qui lie l'employeur : Le contrat, la ccn,
 - d. Focus sur le casier judiciaire et la laïcité
2. La phase d'identification des situations à risques santé sécurité
 - a. Obligation de santé et sécurité
 - b. Prévention
3. Le déploiement de l'outil juridique adapté
 - a. A l'alerte des salariés : droit de retrait, signalement, l'enquête interne
 - b. A une alerte employeur : le pouvoir de sanction,
 - c. L'intervention du cse : prérogatives
4. Conclusion

Durée : 5 heures

Lieu : 327 rue saint martin 75003/ou en intra

Modalités d'organisation :

Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Organisation en présentiel

En intra ou inter entreprise Taille du groupe 1 à 8

Tarifs :

500 euros HT par participant

Moyens techniques :

Formation en présentiel : salle de formation équipée avec paperboard, support pédagogique fourni à l'issue de la formation

Formation à distanciel : outil de visioconférence (ZOOM, teams..)

Modalités de suivi et d'évaluation :

Auto-évaluations en début et en fin de formation,

Programme déroulé sous forme de questionnement permettant aussi d'évaluer les besoins et niveau QCM

Mises en situation à l'oral avec jeux de rôle

Evaluation début et fin de formation

Moyens utilisés pour le suivi de l'assiduité :

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de présence

FORMATEUR : Valérie Benchetrit Avocate et fondatrice du Cabinet ELLIA AVOCATS

(Programme à jour du 2 janvier 2025)